

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1398

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« prioritairement aux demandeurs de nationalité française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à l'idée que la nationalité doit conférer des droits particuliers à ses détenteurs, il convient d'accorder une priorité aux ménages Français dans l'accès au logement social.